

28 500 salariés dans le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 104 • Mai 2022

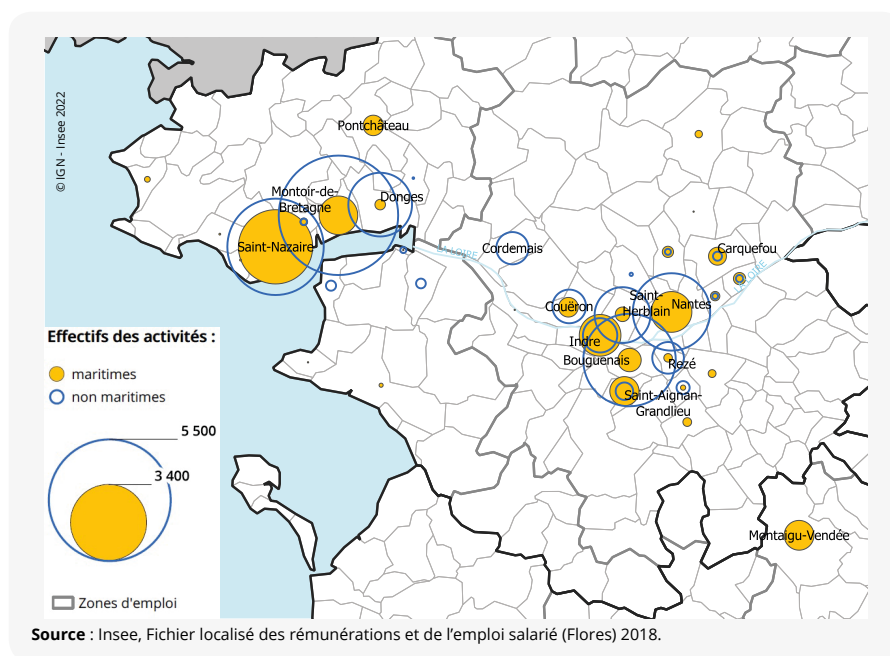


Le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire regroupe, en 2018, 28 500 emplois dans 730 établissements. Ces emplois s'y répartissent à hauteur de 9 000 dans les activités cœur de métier, dites maritimes, et 19 500 dans les activités non maritimes, des industries et des services présentant des relations de dépendances étroites avec le port. L'ensemble de ces activités génère 3 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 5 % de la richesse dégagée par les Pays de la Loire. L'aire d'influence du port est multipolaire et s'étire le long de l'estuaire de la Loire. Les salariés du port contribuent à leur tour à un effet multiplicateur sur l'activité économique locale, en dépensant leurs revenus dans leur consommation courante sur leur lieu de résidence.

En tant que porte maritime du Grand Ouest vers l'international, le complexe industrialo-portuaire (CIP) de Nantes Saint-Nazaire est un équipement structurant, au cœur des enjeux de développement économique, d'aménagement et de développement durable des Pays de la Loire. Il figure parmi les sept grands ports maritimes situés en France métropolitaine. Avec un trafic annuel autour de 30 millions de tonnes, dont les deux premiers postes concernent le gaz naturel et le pétrole brut, il est le quatrième grand port maritime français et le premier de la façade atlantique.

À la fois plate-forme multimodale et zone d'activités, le CIP de Nantes Saint-Nazaire dispose d'infrastructures portuaires spécialisées (vracs solides, vracs liquides, marchandises diverses). Elles s'étendent sur 60 kilomètres le long de l'estuaire de la Loire, soit la distance qui sépare Saint-Nazaire de Nantes. L'activité du port couvre un vaste territoire d'une superficie de 2 700 hectares dont 40 % d'espaces à vocation naturelle.

► 1. Effectifs salariés des activités maritimes et non maritimes du CIP de Nantes Saint-Nazaire par commune



En partenariat avec :

NANTES
SAINT-NAZAIRE
PORT

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et Nantes Saint-Nazaire Port (Bastien Le Merrer et Morgane Chopin).

Le port de Nantes Saint-Nazaire génère 28 500 emplois

Fin 2018, le port de Nantes Saint-Nazaire génère directement ou indirectement 28 500 emplois répartis dans 730 établissements formant un CIP. Entre 2015 et 2018, le port participe nettement au dynamisme de l'emploi dans les Pays de la Loire. Sur cette période, il gagne 2 300 salariés, soit une hausse de 8,8 % (contre + 2,1 % pour la région). La forte croissance de l'emploi sur cette période est toutefois à relativiser, car elle ne prend pas en compte le contexte récent de la crise sanitaire ► **encadré**. En 2018, la **richesse dégagée** par les établissements du port de Nantes Saint-Nazaire est évaluée à 3 milliards d'euros (soit 14 % de plus qu'en 2015).

Les établissements du CIP sont localisés dans 36 communes ► **figure 1**. Un peu plus de la moitié des salariés du port travaillent dans la zone d'emploi de Saint-Nazaire (54 %), le reste essentiellement dans la zone d'emploi de Nantes. Les communes de Saint-Nazaire et de Montoir-de-Bretagne constituent les principaux pôles d'implantation des établissements du CIP : elles concentrent respectivement 24 % et 22 % des salariés du port. Bouguenais et Nantes sont les deux autres grands pôles : ces communes regroupent respectivement 13 % et 12 % des salariés du port.

L'impact économique du CIP dans les Pays de la Loire est important puisqu'il représente 2 % de l'emploi salarié régional, une part légèrement inférieure à celle des ports du Havre et de Marseille mais supérieure aux autres grands ports maritimes. Il est particulièrement important dans la zone d'emploi de Saint-Nazaire où le CIP représente 19 % de l'emploi. Les activités liées au port sont également très présentes dans la zone d'emploi de Nantes où elles occupent 3 % des salariés. Dans trois communes, plus de la moitié des emplois salariés sont liés au port : Indre (83 %), Montoir-de-Bretagne (69 %) et Donges (55 %). La dépendance économique au port est également très marquée à Cordemais où la part de salariés atteint 47 %.

Les établissements du port participent grandement aux emplois locaux, mais encore plus à la richesse dégagée. Ils génèrent 5 % de la richesse produite dans les Pays de la Loire. Le port est ainsi un levier économique pour l'ensemble de la région, notamment pour la zone d'emploi de Saint-Nazaire. L'impact des établissements du CIP est structurant pour ce territoire puisqu'ils génèrent 37 % de la richesse produite de la zone d'emploi de Saint-Nazaire et 7 % celle de la zone d'emploi de Nantes.

9 000 emplois dans les activités maritimes

Les emplois liés au CIP se partagent entre deux groupes : les activités maritimes d'une part et les activités non maritimes d'autre part.

Les activités maritimes correspondent aux activités cœur de métier. Elles comprennent les établissements dont l'activité possède un lien direct avec le port : gestion du port, organisation des transports, construction maritime et transports par voie d'eau. Les emplois dans ces activités sont concentrés dans des établissements situés dans les communes de Saint-Nazaire, Indre, Nantes et Montoir-de-Bretagne. En 2018, ces établissements emploient 9 000 salariés ► **figure 2**, soit 900 de plus qu'en 2015, et génèrent le quart de la richesse dégagée par l'ensemble des établissements du CIP.

L'augmentation de l'emploi est portée par la construction maritime (+ 800 salariés) qui représente la moitié des emplois des activités maritimes et un sixième de l'emploi du CIP. En particulier, les commandes s'enchaînent depuis 2016 pour les Chantiers de l'Atlantique, situés à Saint-Nazaire, avec la construction entre 2015 et 2018 de grands navires, notamment le Symphony of the Seas, plus grand paquebot du monde au moment de sa construction. Le site industriel de Naval Group, situé à Indre, est également un gros employeur de ce secteur. La construction de navires contribue aussi fortement à la

richesse dégagée : elle représente 14 % de la richesse produite par le CIP.

En 2018, la gestion du port occupe 1 150 salariés, soit un effectif en progression depuis 2015 (+ 70 salariés). Les 132 établissements travaillant à l'organisation des transports emploient, quant à eux, 2 700 salariés en 2018. Parmi eux, les établissements de Schenker France, spécialisés dans le transport de fret, sont situés en dehors de la Loire-Atlantique, dans la commune de Montaigu-Vendée. Au sein de cette activité, l'emploi augmente le plus dans l'affrètement et l'organisation des transports (+ 8 % entre 2015 et 2018, soit + 90 emplois) et dans la manutention portuaire (+ 8 %, soit + 30 salariés).

Deux emplois sur trois dans les activités non maritimes

Les activités non maritimes regroupent des établissements qui tirent parti des infrastructures portuaires et qui sont localisés sur les communes d'implantation de Nantes Saint-Nazaire Port. Ces activités occupent 19 500 salariés fin 2018, soit une hausse de 7,5 % par rapport à 2015 (+ 1 400 emplois). Elles se répartissent en trois grands secteurs : l'industrie, les services et les transports. Les activités non maritimes représentent les trois quarts de la richesse dégagée du CIP, dont l'essentiel provient de l'industrie, secteur à forte valeur ajoutée.

► 2. Répartition et évolution des effectifs salariés par activité dans le CIP de Nantes Saint-Nazaire

	Effectifs salariés (en nombre)	Établissements (en nombre)	Évolution des effectifs 2015- 2018 (en %)
Gestion du port	1 138	32	6,9
Douanes, affaires maritimes, autorité portuaire	756	6	6,6
Autres services liés au port	382	26	7,3
Organisation des transports	2 668	132	7,2
Affrètement et organisation des transports	1 168	98	8,4
Messagerie, fret express	1 057	9	5,8
Manutention portuaire	443	25	7,5
Construction maritime	4 846	84	18,6
Construction et réparation de bateaux	4 373	69	26,2
Autres constructions et fabrications	473	15	-23,8
Transports par voie d'eau	397	26	-14,6
Activités maritimes	9 049	274	11,7
Industries	12 858	92	7,4
Construction aéronautique	7 397	7	9,5
Construction - Génie-civil	663	14	14,5
Industries extractives	///	///	///
Industrie mécanique et métallurgie	2 276	24	-0,9
Raffinage	///	///	///
Énergie	565	7	-17,6
Industries diverses	1 181	18	33,4
Services aux industries	4 854	222	11,3
Commerce de gros	1 883	126	-7,6
Logistique	532	32	6,4
Ingénierie	837	21	16,6
Autres services aux entreprises	1 602	43	44,8
Transports terrestres	1 740	142	-1,2
Activités non maritimes	19 452	456	7,5
Ensemble du complexe industriel-portuaire (CIP)	28 501	730	8,8

/// : secret statistique.

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2015, Flores 2018.

Les établissements de l'industrie au sein du CIP emploient 12 900 salariés dont plus de la moitié (58 %) dans la construction aéronautique. Ce secteur représente ainsi un quart de l'effectif salarié du CIP et génère 35 % de sa richesse dégagée. La hausse des emplois salariés des activités non maritimes est d'ailleurs portée par la construction aéronautique (+ 9,5 % entre 2015 et 2018, soit + 650 emplois) dont Airbus est le principal acteur dans la région.

Les établissements de la mécanique et de la métallurgie emploient quant à eux 2 300 salariés, soit un effectif stable par rapport à 2015. Parmi les autres activités industrielles du CIP, se trouvent le raffinage, au travers notamment de la raffinerie TotalEnergie implantée à Donges (2^e raffinerie du groupe en France), et l'énergie, avec la centrale thermique EDF à Cordemais. En lien avec la stratégie nationale pour l'énergie et le climat, cette dernière est en reconversion et connaît des pertes d'emplois entre 2015 et 2018. Dans le cadre de la fermeture programmée de la centrale à charbon, un Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire a été signé entre l'État et les acteurs locaux, afin d'accompagner la revitalisation du territoire.

Au sein des activités de services, le commerce de gros rassemble 1 900 salariés, soit 150 emplois de moins qu'en 2015. Les services aux entreprises liés au port (logistique, ingénierie, etc.) emploient 3 000 salariés, soit 650 de plus qu'en 2015. Enfin, les transports routiers inclus dans le CIP emploient 1 700 salariés, comme en 2015. Les activités du tertiaire participent à hauteur de 18 % à la richesse dégagée par l'ensemble des établissements du CIP, dont l'essentiel provient du commerce de gros.

Des établissements et des entreprises de grande taille

En 2018, les établissements employeurs du CIP de Nantes Saint-Nazaire comptent en moyenne 60 salariés. C'est cinq fois plus que la taille moyenne des établissements employeurs dans les Pays de la Loire. La présence de quatre grandes unités de plus de 1 000 salariés (deux établissements d'Airbus, les Chantiers de l'Atlantique et un établissement de Naval Group) contribue fortement à cette moyenne élevée : ces quatre établissements regroupent 34 % de l'emploi total du CIP. Les établissements maritimes comptent en moyenne moins de salariés que les établissements non maritimes (53 salariés contre 64).

La plupart des salariés du port travaillent dans des établissements dépendant de **grandes entreprises** ou **d'entreprises de taille intermédiaire** (89 % des salariés

du CIP contre 35 % pour l'ensemble de la région). Une majorité des salariés dépendent de grandes entreprises (56 %, contre 16 % pour l'ensemble des salariés de la région) et un tiers relèvent des ETI (33 %, contre 19 % au niveau régional).

Les salariés des activités maritimes travaillent majoritairement dans des ETI (56 %, contre 23 % pour les salariés des activités non maritimes). À l'inverse, les salariés des activités non maritimes sont plus présents dans les grandes entreprises où deux salariés sur trois y occupent un emploi (68 %, contre 29 % pour les activités maritimes).

Un rayonnement étendu...

Le rayonnement du CIP dépasse très largement l'enceinte portuaire. Son aire d'influence s'étend au-delà des communes d'implantation de ses établissements. Les salariés du port résident majoritairement à proximité des implantations portuaires, au sein des deux principaux pôles urbains de Saint-Nazaire et Nantes. Ces deux communes concentrent le plus de salariés, respectivement 13 % et 10 % de l'ensemble des salariés du port

► **figure 3.** D'autres communes, proches de ces deux pôles, hébergent également un nombre important de salariés : Donges, Pontchâteau, Saint-Herblain ou encore Rezé regroupent chacune entre 2 et 3 % de l'ensemble des salariés.

L'inscription territoriale du port peut être approchée par le poids de ses salariés sur leur lieu de résidence. Le poids des salariés du port parmi les actifs est très élevé dans certaines communes. Ainsi, un actif sur cinq des communes de Besné,

Saint-Joachim et Donges travaille pour le CIP. Ce poids est aussi conséquent à Saint-Nazaire où 12 % des actifs sont des salariés du port, alors qu'il est relativement faible à Nantes (2 %) au regard du volume d'actifs présents.

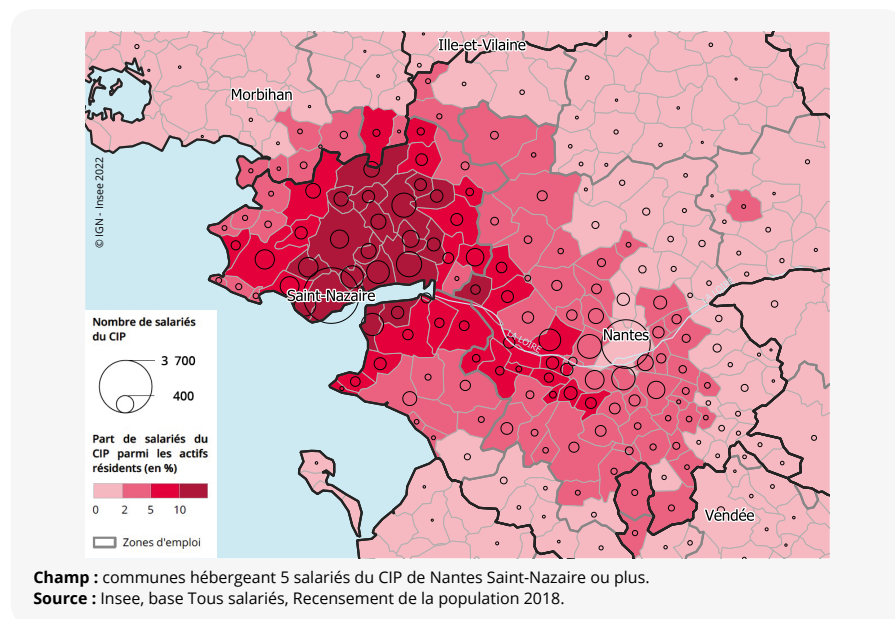
Les communes de résidence sont plus diversifiées que les lieux de travail. Ainsi, 95 communes hébergent au moins 50 salariés alors que seulement 19 communes comptent plus de 50 emplois industrialo-portuaires. Néanmoins, une concentration de salariés du port se retrouve sur certains territoires. Les dix communes qui concentrent le plus de salariés regroupent au total 40 % des salariés du port.

Les salariés du CIP résident principalement en Loire-Atlantique. Néanmoins certains habitent dans des communes situées dans des départements frontaliers. La Vendée et le Morbihan regroupent respectivement 3 % et 2 % de l'ensemble des salariés du port.

... avec des retombées économiques locales

Par leur consommation sur leur lieu de résidence, les salariés des établissements du port de Nantes Saint-Nazaire vont à leur tour générer de la richesse. Ils dépensent une partie de leurs revenus dans des achats de biens et services auprès des entreprises situées dans leur bassin de vie (consommation courante, logement, services, loisirs, etc.). Les communes de résidence des salariés bénéficient ainsi de retombées économiques locales. **L'effet induit** contribue au maintien ou à la création de 13 000 emplois dans la région. D'une part,

► 3. Nombre et part de salariés du CIP de Nantes Saint-Nazaire parmi les actifs résidents dans la commune



les salariés travaillant dans les activités maritimes génèrent 4 000 emplois sur leur lieu de résidence, et d'autre part, l'effet induit des activités non maritimes concerne 9 000 emplois.

La répartition spatiale des emplois induits résulte des lieux de résidence des salariés. Ces emplois sont donc concentrés sur Saint-Nazaire et Nantes qui regroupent au total 30 % des effectifs induits, mais se retrouvent

également sur d'autres communes : Pontchâteau, Saint-Herblain, Guérande ou encore Savenay concentrent plusieurs centaines d'emplois induits par le CIP. Certaines communes plus petites, comme Corsest ou Crossac pour lesquelles le volume est plus modeste, ont en proportion un poids élevé de l'économie induite, pouvant être estimé de l'ordre du tiers voire plus de l'emploi local. En revanche, le taux d'emplois induits est peu marqué pour les grandes communes qui comptent déjà de nombreux emplois : à Nantes et Saint-Herblain cette part ne représente que 1 % de l'emploi total.

La répartition sectorielle de ces emplois souligne une part importante du secteur de la santé qui concentre un quart des emplois induits. L'administration publique (personnels communaux, services publics, etc.) regroupe 18 % des emplois alors que les secteurs du commerce et de la construction concentrent quant à eux respectivement 16 % et 11 % des emplois induits.

Le poids économique du port dans la région dépasse donc ses seuls effectifs salariés. Au total, en prenant en compte les salariés, les emplois induits, ainsi que les familles de l'ensemble des personnels, 109 000 individus sont ainsi concernés par l'activité du CIP dans la région. ●

Guillaume Coutard, Cyril Hervy (Insee) et Bastien Le Merrer (Nantes Saint-Nazaire Port)

► Encadré – Évolutions récentes du trafic et perspectives

Les années 2019 à 2021 sont trois années contrastées. Le port de Nantes Saint-Nazaire connaît en 2019 de forts mouvements sociaux liés à la réforme des retraites qui impactent l'ensemble des trafics. Certaines filières portent l'activité du port quand d'autres marquent un ralentissement. Le trafic de gaz naturel liquéfié atteint en 2019 de nouveaux sommets pour la seconde année consécutive (8,6 millions de tonnes). L'arrêt technique de la raffinerie de Donges durant deux mois entraîne une baisse des flux pétroliers, que sont le pétrole brut et les produits raffinés. Au total, le port traite 30 millions de tonnes durant l'année 2019.

Début 2020, le port subit les conséquences de la pandémie de Covid-19, c'est-à-dire le ralentissement de l'activité économique mondiale ainsi que la redéfinition des chaînes logistiques. L'arrêt des usines de véhicules stoppe pendant un temps toutes les liaisons à destination du terminal roulier de Montoir-de-Bretagne par les compagnies maritimes. Cela se traduit par une baisse des trafics de véhicules, mais aussi de produits aéronautiques ; le trafic aérien est très fortement touché au début de la pandémie. Le constat est le même en ce qui concerne les trafics conteneurisés. La forte mobilisation des acteurs du port et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité permettent d'atténuer les effets de cette crise. L'année 2020 se clôture à 28 millions de tonnes.

En 2021, la raffinerie TotalEnergie entame son grand arrêt, qui suspend tous les six ans l'activité de manière à opérer un contrôle des installations et le remplacement des éléments structurels défectueux. Dans le même temps, le terminal Elengy connaît une baisse conjoncturelle de son activité. Les flux énergétiques représentant une part notable du trafic portuaire connaissent des fragilités en 2021, soulignant le besoin d'adapter le modèle et le fonctionnement du port.

C'est dans ce contexte que le conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a adopté, lors de sa séance du 3 décembre 2021, le nouveau projet stratégique pour les années 2021-2026. Il s'articule en trois points : réussir la transition énergétique et écologique, conforter le rôle de porte maritime du Grand Ouest, servir le développement économique et social de l'estuaire de la Loire. Ces grandes orientations se déclinent à un niveau opérationnel par la mise en place d'investissements, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (340 millions d'euros pour la période 2021-2026).

► Méthode

La méthode retenue pour estimer les emplois liés au port de Nantes Saint-Nazaire est celle utilisée par la Banque nationale de Belgique pour les ports de commerce flamands. Pour mesurer l'emploi, une estimation de l'emploi direct par sélection d'établissements sur des critères de secteur d'activité ou géographiques est réalisée. L'emploi indirect est ensuite déduit en utilisant les relations entre secteurs d'activité de la comptabilité nationale (tableau entrée-sortie par branche d'activité).

L'évolution des effectifs salariés entre 2015 et 2018 se base sur le champ des établissements retenus en 2018. Il peut légèrement différer du champ des établissements retenus dans les précédentes études sur les emplois du CIP de Nantes Saint-Nazaire.

► Définitions

La **richesse dégagée** représente la ventilation entre établissements d'une même entreprise, de la valeur ajoutée créée par l'entreprise, *au prorata* de la masse salariale des différents établissements. Elle permet d'évaluer le poids local de l'activité économique.

Les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises qui vérifient au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui, d'une part occupent entre 250 et 4 999 personnes, et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

L'**effet induit** correspond aux emplois créés dans la zone d'inscription par la consommation des salariés, ainsi que leurs familles, sur leur lieu de vie. L'effet induit correspond aux emplois nécessaires pour satisfaire la consommation courante de ces personnes (logements, équipements sportifs, équipements de loisirs, services, etc.).



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Besnard S., Coutard G.**, « 25 300 emplois salariés sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 102, juillet 2020.
- **Genebes L. et al.**, « 8 100 emplois dans le complexe industrialo-portuaire de Bordeaux, équilibrés entre activités maritimes et non maritimes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 99, juillet 2021.
- **Roger P., Silvestre E.**, « 47 200 salariés en 2017 dans les complexes industrialo-portuaires du Havre et de Rouen », *Insee Flash Normandie* n° 101, avril 2021.
- **Nantes Saint-Nazaire Port**, Projet stratégique 2021 – 2026.

